



☐ **QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)

☒ **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)

☒ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 22.09.2025

"Titre" : Dynamisation des commerces loco-régionaux du centre-ville par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking de l'Hôtel de Ville en appui du marché hebdomadaire.

Texte de l'intervention :

Le centre-ville de Monthey était autrefois le centre principal de l'activité commerciale. De cette période, il ne reste qu'un certain nombre de commerces que l'on pourrait qualifier de presque historiques.

Avec le développement des centres commerciaux hors la ville depuis les années 1970-80 offrant toutes les commodités d'accès, de parking et un vaste choix de boutiques et de produits alimentaires, le client s'est naturellement et imperceptiblement éloigné du centre-ville. Cette évolution conduit à une diminution sensible, parfois fatale de l'activité de certains commerçants. Avec la raréfaction du nombre de commerces du centre-ville, on observe une diminution de son attrait provoquant à son tour une diminution de l'activité commerciale. Cette spirale défavorable risque, à terme, de transformer le centre-ville de Monthey en un centre administratif dont la principale activité sociale et commerciale se résumerait au marché du mercredi, surtout et principalement par beau temps.

Depuis l'Antiquité, en passant par l'Epoque Romaine et le Moyen Âge, nous retrouvons les traces, non seulement écrites mais encore physiques, des marchés couverts. Cette tradition perdure d'ailleurs de nos jours dans certaines villes principalement du sud de l'Europe. Ces marchés couverts permettent aux marchands d'installer par tous les temps leurs produits locaux et régionaux dans des petites structures semblables à des étalages accessibles par

une coursive. Le client peut ainsi déambuler au milieu des couloirs bordés de part et d'autre d'échoppes. Ce système offre les avantages suivants :

- Pour les marchands : Mutualisation des frais fixes (location, chauffage, lumière, parking etc) ; Synergies avec les autres marchands ; Simplification de la chaîne d'approvisionnement en passant directement du producteur au consommateur ; Commerce personnalisé.
- Pour les clients : Accessibilité pédestre. Contacts privilégiés et personnalisés avec les marchands. Consommation locale. Augmentation des liens sociaux.
- Pour les pouvoirs publics : Développement de la mobilité douce et de l'économie circulaire. Accroissement des synergies avec les commerces actuels et les services administratifs de la ville. Centralisation de l'activité commerciale loco régionale. Augmentation de l'activité générale et des rentrées fiscales.

A l'instar de chaque ville, Monthey comporte certaines spécificités telles que :

- Le parking de l'hôtel de ville qui est un des derniers parkings de surface du centre-ville.
- Le parking de l'Hôtel de Ville et la Place du marché sont séparés physiquement et fonctionnellement du reste du centre-ville par la route cantonale.
- La place de l'hôtel de Ville est occupée durant plusieurs semaines par la tente de Carnaval et d'autres manifestations.
- Les centres commerciaux tels que Manor sont relativement proches du centre-ville et d'accès aisé.
- Il existe des commerces aux alentours de la place de l'hôtel de ville qui seraient impactés initialement négativement par les travaux puis positivement à long terme par l'augmentation de l'activité générale.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'il existe une marge de manoeuvre non négligeable pour inverser la tendance actuelle qui tend à la désertification commerciale du centre-ville par la création d'une zone commerciale attractive, distincte et complémentaire des centres commerciaux actuels. Cette zone commerciale matérialisée par un marché couvert se différenciera par un commerce personnalisé et de qualité imprégné de l'esprit monthey-san. Il conviendra de permettre à la population locale et régionale d'adhérer à ce projet avec l'objectif à faire vivre le centre-ville de manière quotidienne à l'instar du marché hebdomadaire. Nous en retrouvons un exemple aux Halles de Rive de Genève.

Il est à noter qu'un groupe de citoyens montheysans, mené par J.-Ch. Marchetti, avait procédé à une étude similaire il y a un peu moins de 10 ans. Ce projet se différenciait cependant de ce postulat par le fait que le marché couvert proposé n'était prévu que pour le mercredi et qu'il n'était pas fermé.

Le but de ce postulat est de demander au Conseil Municipal de procéder à l'analyse détaillée de cette problématique en répondant aux questions et suggestions ci-dessous

1. Etudier la faisabilité technique et financière de la construction et de l'exploitation d'un marché couvert sur la place de parking de l'Hôtel de Ville.

2. Evaluer les options de gestion des halles par des institutions privées, publiques ou par partenariat privé-public.
3. Définir les critères d'admission des marchands en termes de qualité, de proximité et de complémentarité afin de démarquer le marché couvert des centres commerciaux actuels.
4. Etudier la nécessité de transformer et d'étendre le parking actuel de l'Hôtel de Ville en un nouveau parking souterrain afin d'être compétitif vis-à-vis des zones commerciales attractives en matière de stationnement. Il conviendra de maintenir un certain nombre de places de parc en surface en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les proches-aidants et de favoriser les transports en commun.
5. Evaluer l'impact des travaux pour les commerces bordant la place de l'Hôtel de Ville et envisager d'éventuelles mesures de compensation temporaire (aménagement des accès, aides financières).
6. Evaluer les possibilités de réunir physiquement et fonctionnellement le futur marché couvert au reste du centre-ville par l'adaptation de la route cantonale et/ou la création d'un passage sous terrain ou aérien afin d'en maximiser l'attractivité.
7. Étudier la modularité de l'infrastructure pour accueillir également d'autres manifestations (Carnaval, événements culturels, foires locales), afin de rentabiliser au mieux l'investissement.

Nom prénom : Yvan Arlettaz, Mathieu Couturier et Andrea Duchoud

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : 12 août 2025

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général